



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 février 2008
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 17 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-troisième année**

**Lettres identiques datées du 5 février 2008,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau statistique des violations qu'a perpétrées Israël durant le mois de janvier 2008 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 17 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf Salam



**Annexe aux lettres identiques datées du 5 février 2008
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tableau statistique indiquant le nombre de violations commises par Israël en janvier 2008

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations terrestres</i>				Nombre total de violations	Nombre total de violations le mois précédent
<i>Avions de guerre à réaction</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	Total	<i>Violations maritimes</i>	<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>	<i>Comportements abusifs</i>		
				Incursions dans les eaux territoriales, tirs de rafales, de fusées et de bombes éclairantes au-dessus des eaux territoriales	Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardements de positions militaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils	Coups de feu, tirs de fusées éclairantes, chutes d'obus d'artillerie, infiltrations, franchissement de la frontière internationale	Menaces et intimidations par les armes, excavations, installation de fil de fer barbelé, montage d'installations sur le territoire libanais		
22	18	–	40	4	–	29	–	29	73